



Rapport financier trimestriel de la Commission canadienne des droits de la personne

trimestre terminé
le 30 juin 2022

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2022.

No de catalogue : HR12-4F-PDF
ISSN : 2563-2795

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Autorisations, mandat et programmes.....	1
1.2. Méthode de présentation du rapport	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	2
2.1. État des autorisations	2
2.2. État des dépenses budgétaires par article courant	2
3. Risques et incertitudes	2
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	3
5. État des autorisations (non-vérifié).....	4
6. État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié)	5

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses* et les *Budgets supplémentaires des dépenses*. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1. Autorisations, mandat et programmes

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la *LGFP*, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP)*. La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE)*. La LCDP interdit la discrimination et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également responsable de l'administration et de la mise en application de la *Loi sur l'équité salariale (LES)* et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*. Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la Commission sont présentés dans le rapport sur le [Plan ministériel \(PM\)](#) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

1.2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses, les Budgets supplémentaires des dépenses et les transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2022-2023. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats

ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1. État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations, les autorisations budgétaires totales disponibles pour la Commission ont augmenté de 2 468 935 \$ (ou 7 pour cent) passant de 37 272 286 \$ en 2021-2022 à 39 741 221 \$ en 2022-2023. Cet écart dans les autorisations est principalement attribuable à une augmentation des fonds reçus et/ou reportés pour administrer et appliquer la LCA et la Loi sur la stratégie nationale sur le logement pour respectivement 2 342 224 \$ et 785 000 \$; et à une diminution due à une réduction des fonds reportés de 2021-2022 par rapport à 2022-2023 dans la LCDP pour 943 919 \$.

La Commission offre des services de soutien internes à d'autres ministères et organismes tels que des services de finances, de ressources humaines, d'acquisition et de technologies de l'information. Les ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus, conformément à l'article 29.2 de la *LGFP*.

2.2. État des dépenses budgétaires par article courant

Selon l'état des dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires nettes totales au 30 juin 2022 de 7 906 197 \$ représentent 20 pour cent des autorisations pour l'exercice, soit de 39 741 221 \$. Les dépenses en personnel de 7 477 696 \$ représentent la majorité des dépenses, soit 89 pour cent du montant brut total dépensé de 8 388 388 \$ en date du 30 juin 2022.

Les dépenses budgétaires brutes totales de 8 388 388 \$ du premier trimestre de 2022-2023 ont augmenté de 520 199 \$ comparativement à 7 868 189 \$ au premier trimestre de 2021-2022. L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation de 594 301 \$ des dépenses de personnel, passant de 6 888 395 \$ en 2021-2022 à 7 477 696 \$ en 2022-2023, puisqu'une augmentation progressive de la dotation en personnel pour soutenir la LCA, la LES et la Loi sur la stratégie nationale en matière de logement a eu lieu depuis le premier trimestre de 2021-2022 pour coïncider avec la croissance et la mise en œuvre de ces mandats.

3. Risques et incertitudes

La Commission fait face à une forte demande de services, de conseils et d'expertise en matière de droits de la personne et de plaintes de discrimination. La pression qui en résulte sur nos ressources limitées présente un risque pour le maintien de niveaux de dotation appropriés pour la prestation de tous nos programmes, ce qui finit par miner notre crédibilité publique et notre réputation en tant qu'institution nationale des droits de la personne du Canada.

La Commission surveillera les tendances de ses délais de traitement des plaintes et ajustera ses processus en conséquence, en plus de l'efficacité des changements et des échéanciers proposés, et adressera les préoccupations soulevées.

Notre transition vers la prestation de services numériques continue de renforcer la nécessité d'adapter et de mettre à niveau l'infrastructure de TI et de communications de la Commission. Sans le soutien adéquat en matière de TI et de communications pour l'élaboration d'un environnement de prestation de services numériques en ligne coordonné et intégré, il y a un risque que la capacité de la Commission à exécuter de façon efficiente et efficace tous ses programmes relevant de sa compétence soit compromise. Pour atténuer ce risque, la Commission identifiera clairement les besoins en matière de TI et de communication au début de l'exercice.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le [Plan ministériel 2022-2023](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'ajout de nouveaux mandats avec la Commission (équité salariale, accessibilité, logement) continue d'ajouter aux pressions existantes sur la mise en œuvre des programmes liés à tous les mandats de la Commission, y compris nos responsabilités en vertu de l'LCDP, de l'LEE et de la UNCRDP. Avec le manque de ressources humaines et financières suffisantes pour appuyer tous les programmes, l'atteinte des objectifs du programme pourrait être retardée.

Approuvé par :

[original signé par]

Marie-Claude Landry, Ad. E.

Présidente

Ottawa, Canada

Date :

[original signé par]

Natalie Dagenais

Dirigeante principale des finances

5. État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2022-2023 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	37 604 427	7 334 189	7 334 189
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(482 191)	(482 191)
Autorisations budgétaires législatives	4 216 794	1 054 199	1 054 199
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	39 741 221	7 906 197	7 906 197

État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2021-2022 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	35 497 767	6 904 559	6 904 559
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(454 772)	(454 772)
Autorisations budgétaires législatives	3 854 519	963 630	963 630
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	37 272 286	7 413 417	7 413 417

¹ N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6. État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié)
- Exercice 2022-2023 (en dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	32 328 751	7 477 696	7 477 696
Transports et communications	422 000	9 551	9 551
Information	848 000	36 699	36 699
Services professionnels et spéciaux	6 401 470	659 314	659 314
Location	826 000	183 071	183 071
Services de réparation et d'entretien	60 000	2 376	2 376
Services publics, fournitures et approvisionnements	130 000	7 177	7 177
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	200 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	600 000	12 504	12 504
Autres paiements	5 000	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	41 821 221	8 388 388	8 388 388
Moins : revenus affectés aux dépenses Services de soutien internes	(2 080 000)	(482 191)	(482 191)
Dépenses budgétaires nettes totales	39 741 221	7 906 197	7 906 197

État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars)
- Exercice 2021-2022

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	29 898 568	6 883 395	6 883 395
Transports et communication	1 668 000	29 166	29 166
Information	433 000	82 709	82 709
Services professionnels et spéciaux	4 917 718	641 595	641 595
Location	809 000	137 598	137 598
Services de réparation et d'entretien	126 000	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	295 000	16 129	16 129
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	350 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	850 000	75 442	75 442
Autres paiements	5 000	2 155	2 155
Dépenses budgétaires brutes totales	39 352 286	7 868 189	7 868 189
Moins : revenus affectés aux dépenses Services de soutien internes	(2 080 000)	(454 772)	(454 772)
Dépenses budgétaires nettes totales	37 272 286	7 413 417	7 413 417